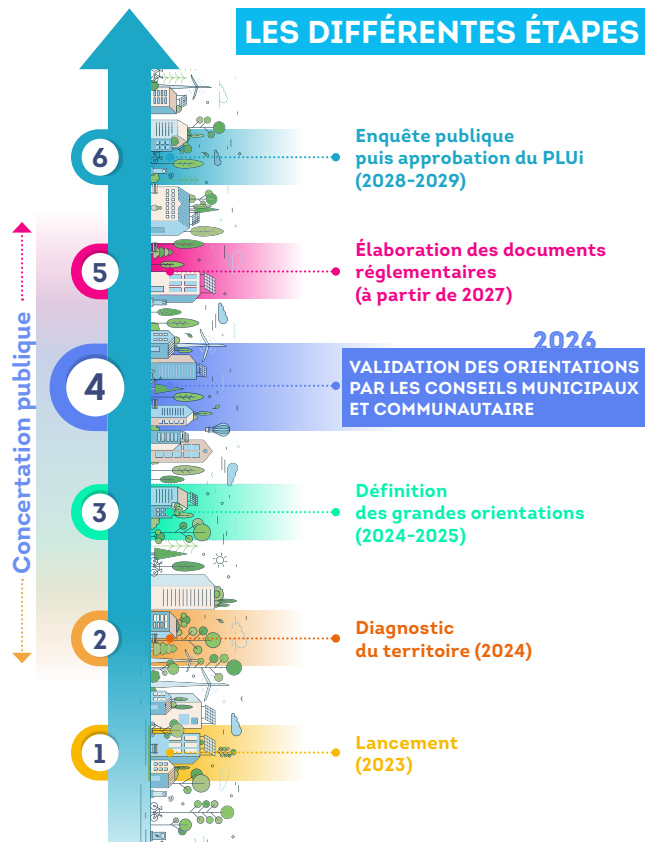


QU'EST-CE QUE LE PLUI ?

Le **PLUi** (Plan local d'urbanisme intercommunal) est le document cadre en matière d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité, il remplacera les 20 PLU des communes actuellement applicables sur le territoire. Document stratégique, il permet de porter une vision politique pour l'évolution de Limoges Métropole à un horizon d'une quinzaine d'années **en matière de** :



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES



La concertation continue :

Déposez vos contributions et vos demandes en ligne ou en mairie et consultez le PADD sur le site internet dédié au PLUi de Limoges Métropole :

plui.limoges-metropole.fr

PARTICIPER AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1
concertation-plui@limoges-metropole.fr
05 55 45 79 00

plui.limoges-metropole.fr

plui.limoges-metropole.fr



QU'EST-CE QUE LE PADD ?

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est la pierre angulaire du PLUi.



Le PADD a été débattu et acté au Conseil communautaire de septembre 2025, marquant ainsi les grandes ambitions pour l'évolution du territoire. Le PLUi va maintenant passer dans une phase de traduction réglementaire du projet.

LE PADD DU PLUI DE LIMOGES MÉTROPOLE

Le projet décliné dans le PADD doit permettre d'affirmer le positionnement de Limoges Métropole en tant qu'acteur influant au niveau régional et national, et moteur de la dynamisation dans son bassin de vie. Ce document stratégique fixe les orientations majeures d'aménagement du territoire à horizon 2040, à travers quatre axes structurants :

AXE 1 ATTRACTIVITÉ

Développer une attractivité multiforme, entre développement économique et cadre de vie préservé.

- Assurer la sécurisation et le développement d'une **offre foncière économique** soutenant des conditions **favorables à l'innovation**.
- Conforter la **place de l'agriculture locale** dans sa diversité, en garantissant les conditions de **sa pérennité** et de **son évolution**.
- **Mettre en valeur les forêts et boisements**, tout en encadrant le développement **des activités sylvicoles**.
- Valoriser les qualités **du cadre de vie du territoire**, ses **paysages**, son **patrimoine**, ses **équipements sportifs et culturels** pour en faire des vecteurs **d'attractivité touristique et résidentielle**.

AXE 2 PROXIMITÉ

Conforter la qualité de vie au quotidien en s'appuyant sur différentes échelles de proximité.

- S'appuyer sur les spécificités locales de Limoges Métropole, pour **qualifier et diversifier l'offre de logements**.
- **Maintenir le maillage et l'offre** des équipements et services dans un objectif de **viure-ensemble et proximité**.
- Adapter une **offre commerciale cohérente et complémentaire** pour **répondre aux besoins des habitants**.
- S'appuyer sur une **mobilité multimodale**, prioriser le développement urbain en fonction **des équipements existants** et prendre en compte **les besoins futurs de déplacements**.

ADAPTATION AXE 3

Favoriser l'adaptation du territoire aux enjeux d'aujourd'hui et de demain par un urbanisme vertueux.

- Faire de l'**armature naturelle** le socle d'un aménagement durable, permettant de répondre **aux enjeux d'évolution climatique** et au maintien de la **biodiversité**.
- Protéger l'**identité des paysages naturels**, agricoles, forestiers et urbains pour garantir un **cadre de vie de qualité**.
- Adopter un développement urbain valorisant les **infrastructures et réseaux** pour leur **gestion optimisée et durable**.
- Développer la production locale **d'énergies renouvelables** et encourager à une meilleure performance énergétique.
- Limiter l'exposition et la vulnérabilité des personnes et des biens aux **risques et nuisances**, et agir pour un « **urbanisme favorable à la santé** ».

PROSPECTIVE AXE 4

Affirmer un positionnement territorial élargi par une démarche prospective et une stratégie foncière efficiente.

- Renforcer l'**armature urbaine** pour affirmer le **positionnement de Limoges Métropole** et conforter sa population.
- Développer une **stratégie foncière** au profit d'une qualité urbaine et d'une **limitation de l'extension urbaine**.

Fil conducteur
DURABILITÉ
pour un territoire
vert et vertueux